

SOMMAIRE

Centrale photovoltaïque au sol - PC 01018522C0003

SAS CPV SUN 40

Commune de LAGESSE

Enquête Publique

1. La demande du permis de construire et les plans.
2. L'étude d'impact et son résumé non technique.
3. L'avis de la MRAE et la réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAE.
4. La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.
5. Les avis émis sur le projet.